



N° 13616\*01

**DEMANDE DE DEROGATION**  
**POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**  
 **LA DESTRUCTION**  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE**  
**DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

**A. VOTRE IDENTITE**

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Monsieur Claude Olive

Adresse : Syndicat des mobilités Pays Basque Adour

15, avenue Foch – CS88 507

64 185 Bayonne Cedex

Nature des activités : Mise en œuvre et développement des mobilités à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de la commune de Tarnos

Qualification : -

**B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Crapaud épineux ( <i>Bufo spinosus</i> )	Amphibiens : Aucune espèce n'a été observée. Une zone humide constitue un habitat de reproduction potentiel en dehors de l'emprise du projet pour les deux espèces citées.	Concernant les amphibiens, les travaux n'impactent pas la zone humide, qui est située en dehors de l'aire d'étude et qui sera balisée pour éviter tout impact. Le risque de destruction est donc réduit et ne concerne que les individus en déplacement (migration).
B2 Alyte accoucheur ( <i>Alytes obstetricans</i> )		
B3 Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )		Concernant le Lézard des murailles, les travaux engendreront une destruction temporaire de certains de ses habitats. Néanmoins, l'espèce dispose d'importantes zones de report, connectées à la zone de travaux. De plus, elle est sensible aux vibrations : la zone de chantier ne sera donc pas attractive pour cette espèce, ce qui limite le risque de destruction. Le risque de destruction d'individus reste néanmoins possible lors de déplacement d'individus, en phase de chantier.
B4 Bergeronnette grise ( <i>Motacilla alba</i> )	Reptiles : 7 observations de lézards des murailles.	
B5 Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> )	Avifaune : observations ponctuelles d'espèces le long du linéaire routier.	
B6 Cisticole des joncs ( <i>Cisticola juncidis</i> )		Pour les oiseaux, l'abattage d'arbres lors des travaux peuvent impacter la nidification des espèces potentiellement nicheuses.
B7 Corneille noire ( <i>Corvus corone</i> )		
B8 Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> )		Pour les mammifères, un risque faible de destruction accidentelle d'individu est possible en phase de travaux ainsi qu'un risque de dérangement.
B9 Geai des chênes ( <i>Garrulus glandarius</i> )		
B10 Goéland argenté ( <i>Larus argentatus</i> )		
B11 Grive musicienne ( <i>Turdus philomelos</i> )		
B12 Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> )		
B13 Martinet noir ( <i>Apus apus</i> )		

B14 Merle noir ( <i>Turdus merula</i> )		
B15 Mésange bleue ( <i>Cyanistes caeruleus</i> )		
B16 Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )		
B17 Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )		
B18 Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> )		
B19 Pic vert ( <i>Picus viridis</i> )		
B20 Pie bavarde ( <i>Pica pica</i> )		
B21 Pigeon biset ( <i>Columba livia</i> )		
B22 Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )		
B23 Pouillot véloce ( <i>Phylloscopus collybita</i> )		
B24 Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> )		
B25 Rougequeue noir ( <i>Phoenicurus ochruros</i> )		
B26 Tourterelle turque ( <i>Streptopelia decaocto</i> )		
B27 Verdier d'Europe ( <i>Carduelis chloris</i> )		
B28 Hérisson d'Europe ( <i>Erinaceus europaeus</i> )	Mammifères : Indice de présence du Hérisson (restes alimentaires récents).	

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

### C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION \*

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude éco-éthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'action s'inscrit dans le projet de réalisation de la ligne 2 de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Cette ligne vise à promouvoir un mode alternatif au « tout voiture » et à ouvrir à tous un droit à la mobilité durable en reliant notamment les principaux grands équipements de l'agglomération. Ce projet écologique (100% électrique) revalorisera également les espaces publics notamment sur le plan paysager et déplacements doux (pistes cyclables et trottoirs piétons).

### D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)



**D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT**

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

Dans le cas où un individu d'amphibiens serait observé au sein de l'emprise des travaux, il sera déplacé vers un habitat favorable. Dans le cadre du présent projet, il s'agira principalement de la zone de reproduction potentielle identifiée au niveau de la Saulaie (ruisseau du moulin d'Esbouc).

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle  Capture au filet   
 Capture avec épuisette  Pièges  Préciser :  
 Autres moyens de capture  Préciser :

Utilisation de sources lumineuses  Préciser :

Utilisation d'émissions sonores  Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

**D2. DESTRUCTION\***

Destruction des nids  Préciser : ...  
 Destruction des œufs  Préciser : ...  
 Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser :  
 Par pièges létaux  Préciser :  
 Par capture et euthanasie  Préciser :  
 Par armes de chasse  Préciser :  
 Autres moyens de destruction  Préciser : Abattage d'arbres, collisions avec engins

**D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE\***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser :  
 Utilisation d'animaux domestiques  Préciser :  
 Utilisation de sources lumineuses  Préciser : Phase chantier uniquement, travaux ponctuels de nuit (engins, ouvriers)  
 Utilisation d'émissions sonores  Préciser : Phase chantier uniquement (engins, ouvriers)  
 Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser :  
 Utilisation d'armes de tir  Préciser :  
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : Ecologue spécialisé en faune et milieux naturels (Biotope).  
 Formation continue en biologie animale  Préciser :  
 Autre formation .....  Préciser :

**F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION**

Préciser la période : La période de sensibilité interviendra durant la phase des travaux d'octobre 2018 à décembre 2019 mais en aucun cas durant la phase d'exploitation.

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION**

Régions administratives : Aquitaine  
 Départements : Pyrénées-Atlantiques (64) et Landes (40)  
 Cantons : Bayonne et Seignanx  
 Commune : Bayonne, Boucau et Tarnos

**H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE**

- Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires .....   
 Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Dans le cadre du dossier de demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement, plusieurs mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de suivis des mesures ont été définies en vue de garantir le maintien de l'état de conservation des espèces impactées à l'échelle locale.

**Mesure d'évitement**

- ME02 : Evitement et balisage de la zone d'intérêt le long du ruisseau du moulin d'Esbouc (disposant d'habitat de reproduction potentiel d'amphibiens)
- ME03 : Abattage des arbres suivi par un écologue pour éviter tout risque de destruction de nids
- ME04 : Evitement de la prairie de fauche identifiée comme habitat de la Cisticole des joncs

**Mesures de réduction**

- MR01 : Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles et diffuses durant la phase de travaux, afin d'éviter toute pollution des milieux aquatiques et humides (notamment la zone le long du ruisseau du moulin d'Esbouc)
- MR03 : Evitement de la formation des ornières sur le chantier pour limiter les impacts sur les amphibiens
- MR05 : Interdiction des travaux de nuit durant les périodes de migration et de reproduction des amphibiens soit de Mars à Avril puis de Septembre à Octobre sur les tronçons plus naturel de l'aire d'étude

**Mesure d'accompagnement**

- MA01 : Accompagnement du chantier par un écologue
- MA03 : Déplacements ponctuels d'individus d'amphibiens observés sur le site du projet en phase chantier afin de réduire le risque de destruction accidentelle d'individus
- MA04 : Création de gabions dans le cadre des aménagements paysagers, en contexte urbain, le plus éloigné possible de la voie destinée aux voitures
- MA05 : Création d'andains en valorisant les souches et les branches des arbres abattus pour le Hérisson d'Europe

Ces mesures sont détaillées dans le corps du rapport du dossier de dérogation.

**I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un suivi du chantier sera réalisé par un écologue qui produira des compte rendu de la bonne mise en œuvre des mesures listées ci-dessus.

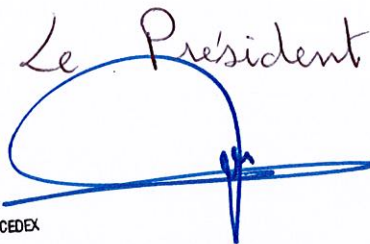
\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Bayonne  
 Le 06/06/2019  
 Votre signature



15, avenue Foch - 64185 BAYONNE CEDEX  
 Tél. : 05 59 44 74 88

Le Président  


Claude Olive